

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du mardi 4 octobre 2011 de la MAISON DU DEVELOPPEMENT  
Kérantour  
22740 PLEUDANIEL

Nombre de Délégués

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

Date de la convocation : 21 septembre 2011

Le mardi 4 octobre 2011 à 17 heures 30

Dans la salle de réunions de la Maison du développement

Le Conseil Communautaire

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GOURONNEC, président

Etaient présents

Délégués de KERBORS

Jean François LE BESCOND, André MORVAN

Délégués de LANMODEZ

Alain GOURONNEC, PRIGENT Marcelle (représentant KERLEAU François)

Délégués de LEZARDRIEUX

Anne LE COQ, Marcel TURUBAN, Joseph LE BILLER, Jean Paul LE GOFFIC

Délégués de PLEUBIAN

Loïc MAHE, LE Monique LE PARLOUER, Gilbert LE BRIAND (représentant Michel LE GALL) Jean Yves RALON, Jean Noël MOREAU

Délégués de PLEUDANIEL

Anne BARBIER, Didier ROGARD, Thierry LOAS

Délégués de PLEUMEUR GAUTIER

Pierrick GOURONNEC, Frédéric LE MOULLEC, Claude LOGER

Délégués de TREDARZEC

Alain JEZEQUEL, FLOURY Albert, Yvon LE SEGUILLON

Assistaient également Délégués suppléants : Messieurs Yannick RIFFAULT, Yvon ARZUL, LE VEY Jean Luc, ARZUL Pierre Yves, Madame Thérèse JAMET, Madame Gabrielle GUILLOU

Madame Anne SALOU, secrétaire générale, Monsieur Didier TASSET, trésorier,

Absent ; Monsieur Xavier THEPAUT

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LE MOULLEC est nommé secrétaire de séance

---

Monsieur Le Président remercie les délégués de leur présence,  
Puis, après l'appel nominatif des délégués et constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte,

**Monsieur Alain GOURONNEC, président**

## PROCES VERBAL de la réunion du 23 août 2011

### **Adoption du procès-verbal de la précédente séance :**

Le procès-verbal de la réunion du 23 août 2011 a été adressé à l'ensemble des membres du conseil communautaire,  
Monsieur Alain GOURONNEC demande s'il y a des remarques concernant ce procès verbal

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire, ADOPTE le procès verbal du 23 août 2011 ainsi que les délibérations s'y rapportant*

### Comptes rendus de bureau du 7 septembre 2011

Pôle de développement solidaire et culturel

Pôle de développement industriel, économique, désenclavement local

**Pôle de développement technique et aménagement de l'espace**

**ANC du 24 juin 2011**

**Professionnels de la Santé du 14 septembre 2011**

**Informatique du 1<sup>er</sup> septembre 2011**

**Sécurité des Bâtiments du 9 septembre 2011**

**Hygiène et sécurité du 5 juillet 2011**

A la demande de Monsieur RALON, Monsieur le Président fait savoir que la réunion du **14 septembre** « professionnels de la Santé » était organisée par l'Association des Professionnels de la Santé de la Presqu'île et seulement quelques élus y étaient conviés.

Le **20 septembre**, le Maire de PLEUMEUR GAUTIER, le Président de la CCPL et la DGS ont rencontré des responsables du Bureau ICONES,

### **INSTALLATION au sein du conseil communautaire**

Suite à la démission, de Monsieur Jean LAIZET, délégué titulaire à la CCPL, le conseil municipal de PLEUDANIEL, a désigné Madame Anne BARBIER, déléguée titulaire et Magalie GUILLOU, déléguée suppléante à la Communauté de Communes de la Presqu'île de LEZARDRIEUX.

Monsieur Le Président déclare installer Madame Anne BARBIER comme déléguée titulaire et Magalie GUILLOU comme déléguée suppléante au sein du Conseil communautaire de la CCPL

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame BARBIER qui remplace Monsieur Jean LAIZET au sein du conseil communautaire ; souhaite également la bienvenue à Magalie GUILLOU, comme déléguée suppléante, en remplacement de Mme BARBIER.

Il leur adresse ses félicitations.

Mesdames BARBIER et GUILLOU pourront prendre connaissance des différentes commissions de la CCPL et devront, pour la réunion de novembre 2011, faire connaître dans lesquelles, elles désirent siéger

### **ELECTION D'un VICE PRESIDENT**

Le Conseil Communautaire étant au complet, Monsieur Le Président, propose,

Conformément à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie relative aux maires et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics

Sous la présidence de Monsieur Alain GOURONNEC, président, il est procédé,  
A l'élection d'un vice président,

A la demande de Monsieur Le Président « y-a-t-il des candidats au poste de vice président ? », seul Monsieur ROGARD s'est déclaré candidat

**Candidat : Monsieur Didier ROGARD**

A obtenu 21 voix et une abstention

**Monsieur Le Président déclare installer Monsieur DIDIER ROGARD  
Comme vice président.**

Monsieur Le Président félicite Monsieur Didier ROGARD pour cette élection

Les délégations aux vices présidents seront examinées lors du prochain bureau et, communiquées pour décision au conseil communautaire du mois de novembre 2011 de même que le montant des indemnités.

#### **Centre de Secours et d'Incendie de LEZARDRIEUX**

Considérant la présence dans la salle, d'élus et de sapeurs pompiers de LEZARDRIEUX, le président demande à modifier l'ordre du jour de ce conseil communautaire et de commencer par le centre de secours et d'incendie de LEZARDRIEUX

Monsieur Le Président donne connaissance du courrier adressé à Monsieur le Président du Conseil Général et du SDIS concernant le centre de secours et d'incendie de LEZARDRIEUX et de la réponse reçue le 4 octobre 2011

Ce 4 octobre, le président a rencontré Messieurs LE BILLER, Maire de LEZARDRIEUX et Pierrick SEGUILLON, sapeur pompier à LEZARDRIEUX ; au cours de cette entrevue, le président a contacté Monsieur BREMONT, 1<sup>er</sup> vice président du Conseil d'Administration du SDIS 22. ce dernier, a confirmé par écrit, qu'il n'est pas question de supprimer le CIS de LEZARDRIEUX, sous la réserve de principe qu'il y ait toujours un effectif de pompiers volontaires pour l'armer et qui, vient conforter les besoins de tout le territoire..

Il est vrai qu'à ce jour, le CIS de LEZARDRIEUX compte 27 sapeurs pompiers et entre 4 et 6 pompiers opérationnels en permanence.

Monsieur Le Président fait savoir que compte tenu de la réponse du SDIS, il ne voit aucune objection au versement d'un fonds de concours ; considérant que le coût des travaux est de 262 000 €, le fonds de concours à verser par la CCPL sera de 131 000 €.

Monsieur Le Président, satisfait que ce dossier aboutisse enfin, tient toutefois, à dire que ce n'était pas de sa compétence d'intervenir auprès du Président du SDIS pour le dénouement de ce dossier.

Il salue le corps des sapeurs pompiers de LEZARDRIEUX pour leur bravoure et félicite également, le maire de LEZARDRIEUX du travail accompli pour amener l'effectif à 27 sapeurs pompiers.

Puis Monsieur Joseph LE BILLER, maire de LEZARDRIEUX relate l'historique de ce dossier et surtout rappelle la délibération du 17 juin 2005 par laquelle, la CCPL s'était engagée à financer les travaux des CIS de PLEUBIAN (construction) et de LEZARDRIEUX (réhabilitation).

Monique LE PARLOUER : « il est indispensable d'avoir deux casernes d'incendie et de secours sur le canton de LEZARDRIEUX »

Jean Paul LE GOFFIC : « je n'étais pas élu en 2005 mais j'ai eu connaissance de la délibération du 17 juin de cette même année ; l'intention de la communauté de communes de la Presqu'île a été de considérer ces deux CIS d'intérêt communautaire et ainsi, de prendre en charge l'intégralité du coût des travaux pour chacun de ces centres.

Aujourd'hui, la CCPL propose d'intervenir à hauteur d'un fonds de concours soit 50 % de 262 000 € : 131 000 € ; ma question est qui prend en charge les 50 % restant ??? »

Loïc MAHE : « le chiffre annoncé en 2005 était nettement inférieur à celui d'aujourd'hui ; il est vrai que le SDIS a des exigences ! »

Jean Paul LE GOFFIC : « confirme en effet, que le coût de ce CIS a été revu à la hausse compte tenu des exigences du SDIS ; déplore que l'on remette en cause une décision de juin 2005 »

Alain GOURONNEC : « à l'époque, le plan de financement avait été élaboré en accord avec la sous préfecture de Lannion : fonds de concours plus DSC ; aujourd'hui, la CCPL ne peut plus verser de DSC (fiscalité mixte) ; il va donc falloir que la commission des finances recherche comment financer les 50 % restant pour PLEUBIAN et LEZARDRIEUX

#### *Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- ***DECIDE de verser un fonds de concours d'un montant de 131 000 € à la commune de LEZARDRIEUX, pour les travaux de réhabilitation du Centre de Secours et d'Incendie de LEZARDRIEUX***
- ***PRECISE que cette somme est inscrite au budget CCPL 2011 dans « les restes à réaliser de 2010 »***
- ***AUTORISE le président à signer tout document nécessaire et relatif à ce dossier***

#### **REFORME TERRITORIALE pour info**

Monsieur Le Président expose :

- La prochaine réunion de la CDCI a lieu le 8 novembre 2011 ;
- Lors de la dernière réunion, le 20 septembre 2011, le Préfet a indiqué que le Pays Rochois et la CC3R sont d'accord pour fusionner mais sans intégrer la CCPL.
- Aussi, la fusion de ces deux collectivités est semble-t-il validée alors que le cas de la CCPL sera traité plus tard.
- Lors de cette réunion du 20 septembre, Monsieur Alain GOURONNEC fait remarquer qu'il était le seul à voter contre la proposition du Préfet et a été choqué par l'attitude du rapporteur général de cette commission, qui a émis un avis favorable à la proposition du préfet.

- Lors de cette réunion, le rapporteur général n'a fait aucune allusion aux vœux émis par les communes

Loïc MAHE : « la donne a sensiblement changé puisque le regroupement aujourd'hui ne concernerait que la CCPL et la CCPG et BREHAT. La CCPG est une collectivité plus importante avec plus de moyens ; cette association paraît inégale et la CCPL serait minoritaire »

Alain GOURONNEC : « la CCPG et la CCPL ne seront plus deux entités mais une nouvelle collectivité »

Yvon LE SEGUILLON « TREDARZEC est totalement opposée pour une fusion CCPG -CCPL »

Pierre Yves ARZUL « ne peut-on pas réaffirmer une nouvelle position ? »

Monique LE PARLOUER : « si la CCPL réémet un avis, elle ne sera pas entendue ! »

Alain JEZEQUEL : « le Préfet des Côtes d'Armor est trop pressé ; dans les autres départements, seules les fusions des collectivités isolées, ou moins de 5 000 habitants sont traitées ; dans notre département, ce projet est un projet politique et non économique : »

Alain GOURONNEC : « pourquoi ne pas faire une motion ? »

*Monsieur Le Président propose la motion suivante :*

*« La Communauté de Communes de la Presqu'île constate et s'insurge que malgré les prises de position et les propositions de réorganisation des territoires du Pays Rochois, de la CC3R, de la CCPG, de la CC du TRIEUX, de la CCPL voire LANVOLLON PLOUHA n'aient été prises en compte. Nous n'avons pas été écoutés bien que 60 % des représentants de la population concernée étaient favorables à cette proposition.*

*La Communauté de communes de la Presqu'île est déçue de voir l'application stricte d'une réglementation fusse-t-elle légale sans tenir compte de l'économie générale et durable d'un territoire*

*La communauté de communes de la Presqu'île demande de maintenir le projet à moyen terme inscrit dans le schéma de l'intercommunalité de Monsieur Le Préfet et demande à la CDCI d'émettre un vote dans ce sens »*

Pierrick GOURONNEC : « je m'étonne que certains élus pensent que la CCPL puisse rester seule ! Il faut, très vite, provoquer une réunion des maires »

Yannick RIFFAULT : « compte tenu des élections au Sénat, les élections à venir, il n'est pas du tout certain, que cette réforme se poursuive ! »

*Le Conseil communautaire, à l'unanimité,*

- *EMET un avis favorable à la motion ci-dessus*
- *MANDATE le président pour en adresser une copie aux communes adhérentes ainsi qu'à l'Association des Maires de France*

**MAISON MEDICALE POUR INFORMATION INFO**

**Etat d'avancement du dossier suite à la rencontre avec les professionnels de la santé et le bureau ICONES**

Monsieur Le Président INFORME qu'il a rencontré le bureau ICONES, retenu par les professionnels de la santé de la Presqu'île pour élaborer le projet de santé ; à cette réunion assistaient également Monsieur Pierrick GOURONNEC et Anne SALOU

« ICONES a pour vocation, les INTERVENTIONS, le CONSEIL, l'aide au développement de stratégies ou d'actions, la réalisation d'ÉTUDES épidémiologiques, sociologiques, économiques, la FORMATION et les informations dans le domaine de la SANTÉ.

De par son statut juridique de Société par Actions Simplifiée (S.A.S.), ICONES est un acteur indépendant de la santé publique.

Dans le cadre de l'objet social d'ICONES développe des activités qui doivent s'inscrire dans le principe politique et éthique suivant : au service de la santé publique et dans le respect des individus, assure des prestations de services pour les différents acteurs du système de santé, dans le but d'améliorer aussi bien la qualité de la prise en charge des problèmes de santé que l'adéquation de la réponse aux besoins de santé de la population.

ICONES œuvre comme conseiller et acteur, pour aider le milieu professionnel, les structures et politiques de santé, dans la recherche de la qualité et de la cohérence des activités qu'ils développent.

Puis, rappelle que l'Association « Les professionnels de santé libéraux de la Presqu'île » a fait une demande d'aide auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; l'ARS lors de sa séance du 3 décembre 2010, a retenu quatre projets pour une aide méthodologique dont LEZARDRIEUX.

Ainsi, l'Association a perçu 10 000 € pour lui permettre d'avoir recours à un consultant ; ladite Association a choisi ICONES.

Ainsi ICONES aide l'Association à structurer l'équipe et à son projet de santé.

Les enjeux majeurs sont :

- Maintenir l'offre de soins
- Elargir l'offre de soins
- Offrir une meilleure qualité de vie aux professionnels de la santé
  - o Comment les médecins vont s'organiser entre eux
  - o Comment les médecins s'impliquent avec les paramédicaux

ICONES a déjà rencontré les professionnels de la santé pour connaître leur avis sur le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, pour connaître leur intention.

ICONES travaille avec l'Association et les professionnels de la Santé sur le PROJET DE SANTE

ICONES donne son avis sur la structure

Puis, Monsieur Pierrick GOURONNEC informe sur l'avancement du dossier : terrain, viabilisation, différentes réunions avec l'Association

Lors de la dernière réunion Elus, professionnels de la Santé, il a été demandé à ces derniers de faire des propositions de surface pour les cabinets (médical, dentaire, kiné, infirmier....)  
Des esquisses ont été remises par le docteur LAMBERT ;

Les représentantes de ICONES interpellent les élus sur le dimensionnement ; il faut prévoir un bâtiment modulable ainsi que des pièces annexes (salle de réunion, archives, ...), un studio pour le remplaçant....

Il faut surtout faire attention au tarif de la location (+ de 10 € le m2 c'est trop cher, selon ICONES)

Le rôle de la CCPL aujourd'hui est :

De travailler sur les surfaces et le plan  
De rechercher un architecte pour l'élaboration du projet

Mesdames DENIS et MALLARD font savoir que *l'ARS doit*, avant que la CCPL ne s'engage, *accepter le projet de santé présenté par l'Association des professionnels de Santé de la Presqu'île* »

Monsieur Pierrick GOURONNEC est mandaté pour le suivi technique de ce dossier ; le comité de pilotage sera ensuite réuni.

Pour le suivi technique, les membres du bureau ont désigné : Messieurs Alain GOURONNEC, Pierrick GOURONNEC, Didier ROGARD, Yvon LE SEGUILLON, Loïc MAHE ; Jean Yves RALON et Anne BARBIER pourront également y être associés.

**COMMISSION DE TRANSFERTS DE CHARGES ( INFO )** : suite au transfert de compétence « économique », les communes de PLEUBIAN et de LEZARDRIEUX doivent transférer à la CCPL, leur zone d'activités.

**Une réunion est programmée le 19 octobre prochain avec Côtes d'Armor**

### **Développement**

#### **Station d'Essais de Cultures légumières de PLEUMEUR GAUTIER :**

*demande de subvention pour un nouveau projet « plan structurel pour les filières légumes et horticoles de Bretagne » en remplacement du projet « Pôle d'Excellence Rurale »*

Monsieur Le Président rappelle brièvement que le dossier PER n'avait pas été retenu.

Puis donne connaissance du courrier du 21 septembre 2011 de la Station d'Essais de Cultures Légumières de Pleumeur Gautier informant qu'un nouveau dossier de demande de subvention peut être déposé dans le cadre du plan structurel pour les filières légumes et horticoles de Bretagne.

Ce projet « innovation et développement en légumes biologiques » remplace donc, le projet déposé dans le cadre d'un PER et pour lequel la CCPL avait accordé une subvention de 23 750 €

Puis donne connaissance du budget prévisionnel

### **Dépenses**

Acquisition d'une serre multichapelle équipée

Installation de la serre	59 000
Construction de la serre	142 500
Electricité, informatique, irrigation	119 500
Chauffage, thermosiphon, relevage	49 000

Chariots électriques, de récolte	20 000
Laboratoire et équipement d'expérimentation	<u>85 000</u>
A l'accréditation BPE	
<b>Total</b>	<b>475 000 €</b>

#### Recettes

France Agri Mer	40 %	190 000
Conseil Régional	25 %	118 750
Conseil Général	17 %	80 750
CCPL	5 %	23 750
OP UCPT	8.4 %	40 000
SECL (autofinancement)	4.6 %	<u>21 750</u>
		<b>475 000 €</b>

*Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité*

- **ANNULE** la délibération du 9 février 2010 relative au projet : innovation et développement en légumes biologiques présenté par la Station d'Essais de Cultures Légumières de PLEUMEUR GAUTIER  
**ELIGIBLE AU POLE D'EXCELLENCE RURALE 2009**
- **EMET** un avis favorable à la participation de la Communauté de Communes de la Presqu'île pour un montant de 23 750 € telle qu'inscrite au plan de financement présenté ci-dessus pour le projet « innovation et développement en légumes biologiques » présenté par la Station d'Essais de Cultures Légumières de PLEUMEUR GAUTIER
- **AUTORISE** le président à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents nécessaires et relatifs à ce projet.

**Pôle Développement Solidaire et Culturel**  
**MOULLEC**

**Monsieur MAHE Loïc et Monsieur Frédéric LE**

**Loïc MAHE : Accueil de loisirs sans hébergement (création d'une régie de recettes permanente)**

Considérant que l'accueil de loisirs sans hébergement fonctionnera durant les vacances d'été et les petites vacances, il convient de créer une régie de recettes permanente pour l'encaissement des recettes de l'ASH

Le Président,

**Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu l'arrêté du l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;**  
**Vu l'avis conforme de Monsieur le trésorier de Lézardrieux**

Considérant la nécessité d'encaisser: les produits de l'**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE**

**Article 1.** Il est institué une régie de recettes auprès de l'Opération **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**Article 2.** Cette régie est installée à la communauté de communes de la Presqu'île à Kérantour en **PLEUDANIEL**

**Article 3.** La régie encaisse les produits suivants: **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT**

**Article 4.** Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants: Chèques, espèces, chèques-vacances, bons MSA, CAF, CESU...

**Article 5** Un fonds de caisse d'un montant de 100 euros est mis à disposition du régisseur

**Article 6** - L'intervention de mandataires suppléants a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination ;

**Article 7.** L'intervention du mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

**Article 8.** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur temporaire est autorisé à conserver est fixé à 1500 €

**Article 9.** Le régisseur temporaire est tenu de verser au trésorier le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois par mois.

**Article 10.** Le régisseur temporaire verse auprès de la Communauté de communes la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

**Article11.** Le régisseur temporaire sera dispensé de cautionnement.

**Article 11.** Le régisseur temporaire percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur et au prorata de la durée de la régie

**Article 12** - Les mandataires temporaires suppléants ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

**Article 13.** Le Président et le comptable public assignataire de Lézardrieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

## Ouverture de l'ASLH durant les vacances de la Toussaint (recrutements et fonctionnement)

Monsieur MAHE expose :

Conformément à la décision du conseil communautaire, l'ASLH sera ouvert

- Vacances scolaires de la Toussaint
- Vacances scolaires de Février
- Vacances scolaires de Pâques
- Vacances scolaires d'été

L'ASLH des petites vacances scolaires se dérouleront sur la commune de PLEUDANIEL, dans les locaux de l'école publique ; l'agrément a été obtenu pour 20 enfants

Les repas seront confectionnés par le Centre Hospitalier Pierre Yvon Trémel de TREGUIER au prix de 3.80 € par repas

Pour l'encadrement, il faut recruter

- Un responsable recruté sur la base de l'indice brut 388 et une IAT au coefficient 5
- Deux animateurs recrutés sur la base de l'indice brut 297 - IM 295 à temps complet
- Un adjoint technique (transport des repas, service à la cuisine et à la cantine, ménage de pour la cuisine et espace réservé à l'ASLH) IB 297

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire*

- **DECIDE l'ouverture d'un ALSH**
  - o *Vacances scolaires de la Toussaint*
  - o *Vacances scolaires de Février*
  - o *Vacances scolaires de Pâques*
  - o *Vacances scolaires d'été*
- **AUTORISE le président à signer à la convention à intervenir avec le Centre Hospitalier Pierre Yvon TREMEL de TREGUIER retenu pour la confection des repas**
- **DECIDE de recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement du ALSH**
- **AUTORISE le président à signer tout document nécessaire et relatif à l'ouverture et au fonctionnement du ALSH**

### Pôle Développement Durable et Economique

**FINANCES :** 750 000 € en trésorerie et 300 000 € en placement

### EMPRUNT DE 120 000 € pour l'acquisition d'une BENNE A ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président expose que la commission des finances s'est réunie le 29 septembre 2011 et a eu connaissance des propositions d'emprunts pour la VOIRIE et pour l'ACQUISITION D'UNE BOM

Deux établissements bancaires ont répondu ; il s'avère que le Crédit Agricole est le mieux disant pour des emprunts à taux fixe

Pour l'emprunt de 120 000 €, acquisition d'une BOM, les membres de la commission ont demandé une durée de 7 ans (durée de l'amortissement) au lieu de 5 ans.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité*

- *DECIDE de réaliser un emprunt de 120 000 € auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, au taux fixe de 2.56 % à capital constant sur une durée de 7 ans*
- *AUTORISE le président à signer le contrat à intervenir et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt destiné à l'acquisition d'un Benne à ordures ménagères*

#### **EMRUNT de 62 000 € TRAVAUX DE VOIRIE sur PLEUMEUR GAUTIER**

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité*

- *DECIDE de réaliser un emprunt de 62 000 € auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, au taux fixe de 3.66 % à capital constant sur une durée de 15 ans*
- *AUTORISE le président à signer le contrat à intervenir et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt destiné aux travaux de voirie 2010-2011 sur PLEUMEUR GAUTIER*

### **Tarifs 2012**

La commission des finances a examiné les tarifs 2012 et propose, au conseil communautaire, les tarifs suivants

*Le Conseil communautaire, à l'unanimité  
DECIDE d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les tarifs proposés par la commission des finances*

#### **POLE DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET SOCIAL**

<b>Centre de loisirs sans Hébergement</b>	Quotient familial Caisse d'allocations familiales
<b>Espace Multi-accueil</b>	Quotient familial Caisse d'allocations familiales
<b>Cap' Armor</b>	2 €/ticket
<b>Loyer bureaux de la Maison du Développement</b>	246.94 €/bureau (révision automatique ICC)
<b>Loyer commerce de Kerbors (HT) 423.88 €</b>	Bail signé le 02/02/2010

Loyer habitation de Kerbors TTC 178.46 €

(Révision automatique ICC)  
Un avenant au bail du commerce  
Suite aux travaux, le prix du loyer  
sera majoré de 100 €

Gendarmerie tarif 2011

2470.27€/ trimestre  
(Révision automatique ICC)

### MULTIMEDIA

Coût à l'année

20 €

Débutant

initiation intermédiaire et initiation

20 €

atelier thématique

2 € la séance

### Grande salle de la Maison du Développement

Organismes publics et associations de la Presqu'île	0 € - Convention de mise à disposition des locaux
Associations extérieures	50 € - Convention de mise à disposition des locaux
Entreprises privées	150 € - Convention de mise à disposition des locaux

Caution de 30 € pour toutes les associations et les entreprises privées

Location de la Salle d'Animation		2012
Collectivités et associations	Grande salle	357 €
	Petite salle	153 €
	Option gradins	102 €
	Option cuisine	102 €
	Option Technicien	102 €
Associations de la Presqu'île	Grande salle	204 €
	Petite salle	153 €
	Option gradins	102 €
	Option cuisine	102 €
	Option Technicien	102 €
Extérieurs à la Presqu'île	Grande salle	612 €
	Petite salle	253 €
	Option gradins	102 €
	Option cuisine	102 €
	Option Technicien	102 €
Privés de la Presqu'île	Grande salle	459 €
	Petite salle	204 €
	Option gradins	102 €
	Option cuisine	102 €
	Option Technicien	102 €

Si location consécutive :

Le 2ème jour : -10%

Le 3ème jour et plus : -20 %

### TARIF BOISSON AU CENTRE CULTUREL LE SILLON

Tarif boisson	2012	
Café eau	1,00 €	
Soda, bière, cidre	2,00 €	

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	Tarif 2012
	10,54 €

### POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECONOMIQUE

VENTE DES TERRAINS SUR LES ZONES D'ACTIVITES		
Zone du costy (HT)	3,50 €	
Zone de Pleumeur-Gautier (HT)	Nord	3 €
	Sud	2,50 €

### PARC D'ACTIVITES DE KERANTOUR

#### Prix de vente des terrains

Prix 2011
20,00 €

Location Pépinières		Entreprises en place
Catégorie		Tarif 2012
1) Bureau	1-12 mois	1 547,44 €
	12-18 mois	1 031,63 €
	18-23 mois	1 074,60 €
2) Ateliers	1-12 mois	1 237,96 €
	12-18 mois	773,72 €
	18-23 mois	773,72 €
3) Salle multimédias	Demi-journée	50,00 €
	Journée	100,00 €

Le Président informe que les baux des locataires arrivent à terme au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 ; il faut dès à présent les inciter à rechercher une autre solution (autre location, achat de terrain.....)

## POLE DE DEVELOPPEMENT TECHNIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### Assainissement non-collectif

Catégorie	Tarif 2012
1ere visite	115 €
Evaluation technique du dossier	50 €
2ème et 3ème visite	155 €
4ème et 5ème visite	57 €

### Déchetterie

Catégorie	TARIF 2012	
Végétaux <b>Moins d'un m3 Particulier</b>	0 € /m3	
Végétaux <b>Plus d'un m3 Particulier</b>	5 €/m3	
Végétaux <b>Professionnel</b>	10 €/m3	
Tout-venants et gravats <b>Particulier Moins d'un m 3</b>	0 € /m3	
Tout-venants et gravats <b>Particulier Plus d'un m 3</b>	5 €/m3	
Tout-venants et gravats <b>Professionnel</b>	10 €/m3	
Location chargeur pour le compost	15 €/ le quart d'heure	
3) Conteneurs	120 Litres	38,00 €
	240 litres	55,00 €
	340 litres	78,00 €
	770 litres	245,00 €
4) Composteurs	600 litres	27,00 €
	800 litres	36,00 €

### Balayeuse

TARIF 2012

31.00 €

Pour le tarifs des conteneurs, la commission souhaite que le PRIX DE VENTE soit égal au PRIX D'ACHAT ; de ce fait, à toute augmentation du conteneur, la CCPL appliquera le prix d'achat TTC.

## Décisions modificatives : Entité CCPL

Monsieur Le Président informe

A la demande de Monsieur Le Percepteur, il s'avère nécessaire de prévoir une dépense et une recette supplémentaires au BP DE LA CCPL 2011, compte tenu d'un reversement au FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) un peu plus élevé que la prévision d'avril 2011 (921 728 € au lieu de 907 615 €) et d'une rentrée aux contributions directes plus élevée également (1 755 292 au lieu de 1 732 513 €)

Le conseil communautaire à l'unanimité

**DECIDE de procéder aux votes de crédits supplémentaires suivants sur le budget CCPL année 2011**

<b>Fonctionnement :</b>	
<b>Dépense</b>	
<b>Chapitre 014</b>	
<b>Reversement FNGIR</b>	
	<b>22 779</b>
<b>Recette</b>	
<b>Chapitre 73</b>	
<b>Contributions directes</b>	
	<b>22 779</b>

---

### PERSONNEL      Personnel du Service Assainissement non Collectif

Monsieur Le Président expose :

Madame Cécile KERBOEUF, technicienne ANC depuis septembre 2009 est placée en congé de maternité depuis fin mai 2011 (Mila est née en juillet 2011) ; son contrat est arrivé à échéance le 15 septembre 2011 et, Mme KERBOEUF contactée, ne souhaite pas poursuivre dans l'immédiat son emploi au sein de la collectivité.

Durant son absence, Mme KERBOEUF a été remplacée par Monsieur Ludovic BLANCO qui accepte d'assurer sa mission jusqu'au 31 décembre 2011, le temps pour la CCPL de lancer un appel à candidature via la bourse de l'emploi du centre de gestion des Côtes d'Armor.

Les membres du bureau souhaitent renouveler le contrat de Monsieur BLANCO jusqu'au 31 décembre 2011 et suggèrent qu'une annonce dans la bourse de l'emploi du CDG 22 soit faite ;

*Le conseil communautaire, à l'unanimité,*

- **DECIDE de renouveler le contrat de Monsieur BLANCO jusqu'au 31 décembre 2011**
- **DECIDE de modifier le poste de technicien par un poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au tableau des effectifs**
- **AUTORISE le président à lancer un appel d'offres à candidature au CDG 22**

**Centre National de la Fonction publique territoriale (vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Monsieur Le Président expose :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les agents territoriaux ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

En effet, la cotisation au CNFPT sera abaissée de 1% à 0.9 % : ce qui entraîne une diminution de ressources au CNFPT de 33.8 millions d'euros par an. Le CNFPT n'est pas favorable à cet amendement sénatorial.

**Rappel** : le CNFPT organise des formations « gratuites » pour tous les agents territoriaux (trajet, repas, logement, et intervenants)

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité,*

***DECIDE d'émettre le vœu suivant : « le conseil communautaire de la CCPL demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents »***

**ECONOMIE : Demande d'aide à l'investissement pour une construction sur Kérantour Nord**

Monsieur Le Président expose :

La CCPL avait décidé d'allouer des aides à l'investissement aux entreprises désirant s'installer sur le territoire de la Communauté de Communes de la Presqu'île, sous condition que le dossier soit éligible à l'aide du FIDDAC

Puis, donne connaissance du dossier présenté par Monsieur Philippe GUILLOU concernant la construction d'un bâtiment centre de contrôle automobile, sur le Parc d'Activités de Kérantour.

Le FIDDAC accordera une aide de 14 000 € sous réserve du soutien financier de la CCPL

Monsieur Le Président, propose au conseil communautaire, d'allouer à Monsieur Philippe GUILLOU une aide à l'investissement d'un montant de 5 556 € soit 3.5 % du coût des travaux estimés à 158 742 €

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire*

- ***DECIDE d'octroyer une aide à l'investissement de 5 556 € à Monsieur Philippe GUILLOU , pour la construction de son bâtiment centre de contrôle automobile sur le Parc d'Activités de Kérantour à Pleubian (Kérantour Nord)***
- ***AUTORISE le président à signer tout document nécessaire au versement de cette aide***

Acquisition de terrains à KERANTOUR SUD (négociation avec les Consorts JEZEQUEL)

POUR INFO

Monsieur Le Président informe qu'il a rencontré, les consorts JEZEQUEL, le samedi 24 septembre dernier à l'étude Me GUILLOU à TREGUIER,

Les Consorts JEZEQUEL sont favorables à la vente de 33 600 m<sup>2</sup> ;

Monsieur Pierrick GOURONNEC insiste bien sur le fait que ce terrain doit être vendu libre de tout bail.

Dossier à suivre .....

Pôle Développement Technique et Aménagement de l'Espace

Monsieur Jean François LE BESCOND et Monsieur Joseph LE BILLER

ENVIRONNEMENT (info)

Livraison de la BOM

Monsieur LE BESCOND informe que la livraison est prévue mi novembre 2011, soit une quinzaine de jours en retard.

Compostage : plate forme

Monsieur LE BILLER informe que le SMITRED a mis à l'étude l'éventuelle construction d'une plate forme sur le site de la déchèterie de PLEUMEUR GAUTIER ; cette plate forme pourrait permettre le compostage des déchets végétaux.

Une étude de sol s'impose ; le SMITRED travaille sur le projet

Sécurité (rapports de Bureau Véritas)

Monsieur Le Président informe que le vendredi 9 septembre 2011, quelques élus et personnel se sont réunis pour prendre connaissance des comptes rendus « bureau Véritas » et surtout pour faire le point sur les différentes maintenances (MAISON DU DEVELOPPEMENT, CENTRE CULTUREL, DECHETERIE, PEPINIERE)

Des contacts seront pris notamment pour le centre culturel ; Monsieur LASBLEIZ et Monsieur MORVAN vont solliciter des entreprises pour avoir des contrats de maintenance sur divers matériels.

VOIRIE

Travaux sur la route de LANMODEZ au lieu dit Pors Guyon

Monsieur LE BESCOND fait savoir que le bureau d'Etudes SOLCAP a rendu son rapport d'étude géotechnique

Il propose plusieurs schémas de confortement

Mur de soutènement

Renforcement par cornières et grillage  
Renforcement par géotextile et enrochement

Monsieur Yannick RIFFAULT fait remarquer que dans le SMVM la protection de la côte serait indiquée à charge pour le Conseil Général.

#### **Route de LEZARDRIEUX à PLEUMEUR GAUTIER : lancement de l'étude**

Monsieur LE BESCOND informe qu'il a rencontré la DDTM pour que l'étude puisse être lancée ; la DDTM doit apporter son concours pour élaborer un cahier des charges afin de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre

**La commission ad hoc sera réunie pour examiner ces dossiers.**

#### **ELAGAGE DES VOIES ET DES CHEMINS**

Le service COLLECTE des OM a fait savoir que beaucoup de chemins communaux étaient encombrés par des branchages ce qui provoque des rayures sur le camion de collecte des OM

*Considérant que la BOM neuve doit être livrée dans les prochains jours, il est demandé aux communes de faire passer un article de presse afin de prévenir les riverains de voies et de chemins communaux, de procéder à l'élagage des arbres gênant pour le passage des camions.*

#### **ANC**

Monsieur Le Président informe que courant AOÛT la DDTM service Eau et Assainissement, avait été contacté pour nous donner des explications sur le suivi du Service ANC suite aux états des lieux élaborés par la SEEGT ; à ce jour, la DDTM n'a donné aucune suite à notre demande.

#### **Commission à prévoir pour définir le mode de fonctionnement de ce service**

Monsieur le Président appelle à la vigilance des habitants sur l'installation de matériels non homologués

La liste des installateurs agréés peut être retirée à la Maison du Développement à Kérantour ; le choix de l'installateur reste évidemment du ressort de l'intéressé.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE SPECIALE**

Les communes doivent avant le 30 novembre 2011 faire savoir au président de la CCPL, leur position quant au transfert de pouvoir de police spéciale

Monsieur le Président expose :

- VU la loi du 16 décembre 2010 sur la Réforme des Collectivités territoriales
- Considérant son article 63 qui prévoit le transfert automatique du pouvoir de réglementer les activités du maire au président de l'EPCI compétent dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers et de l'accueil des gens du voyage

Il précise

- Qu'il s'agit d'un transfert automatique qui intervient au moment du transfert de la compétence et, pour les compétences déjà transférées aux EPCI, « au plus tard le premier jour du 12<sup>ème</sup> mois suivant la publication de la loi »
- Toutefois durant cette période, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, dans chacun des domaines considérés, à ce transfert
- Si donc, les maires ne se sont pas prononcés contre ce transfert, par notification de leur décision au président de l'EPCI, ce transfert sera effectif au 1<sup>er</sup> décembre 2011.
- Les communes pourraient, si elles le désirent, transférer à la CCPL, le pouvoir de police spéciale, dans le domaine  
De l'assainissement non collectif, de l'élimination des déchets ménagers

et conserver,

L'accueil des gens du voyage

#### **FORUM AMF des 7 et 8 octobre 2011**

Les élus, le personnel ont été invités à participer à ce FORUM à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor.

#### **AIRE DE CARENAGE DE LEZARDRIEUX**

Monsieur Loïc MAHE interpelle Monsieur Joseph LE BILLER, maire de LEZARDRIEUX, sur les tarifs de l'aide de carénage sur la commune de LEZARDRIEUX. Cette aire de carénage a été déclarée d'intérêt communautaire, avec une aide de la CCPL, il serait donc judicieux que les tarifs soit identiques pour tous les habitants de la Presqu'île utilisant cette aire de carénage,  
Monsieur LE BILLER en fera part à son conseil municipal

#### **ZONES HUMIDES DANS LES COMMUNES**

Monsieur Yvon LE SEGUILLON, maire de TREDARZEC, souhaite savoir comment classées les zones humides dans les PLU  
Il lui a été conseillé de contacter le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Jaudy,  
Guindy, Bizien

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures